



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

### ARRÊTÉ 2023-34

#### ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS ET DOCTORANTS À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

#### SCRUTIN ÉLECTRONIQUE DU 6 AU 7 NOVEMBRE 2023

#### RÉSULTATS

#### La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, applicable à titre expérimental à l'IEP de Lyon par le décret suivant ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2023-23 du 16 octobre 2023 relatif au report des élections des représentants des usagers au Conseil d'administration, des représentants des personnels au Conseil d'administration et des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-24 du 16 octobre 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-27 du 20 octobre 2023 relatif aux candidatures à l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;

Vu le guide relatif au recours au vote électronique du 20 octobre 2020 produit par le département de la réglementation B1-2 de la Direction générale de l'enseignement et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ;

Considérant que la plateforme Bélénius a été choisie comme outil de vote électronique par internet ;

Vu les résultats du scrutin des 6 et 7 novembre 2023,

#### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidates et candidats suivants ont été élus au Conseil d'administration dès le premier tour :



- Collège A :  
Anne-Sophie CHAMBOST  
Gilles POLLET  
David VALLAT  
Sophie PAPAETHYMIU
  
- Collège B :  
Julien BARROCHE  
Clément COSTE  
Benjamin DUBRION
  
- Collège C (BIATSS) :  
Abdel SOUIBKI

**Article 2** : Les candidates et candidats suivants ont été élus à la Commission scientifique dès le premier tour :

- Collège A :  
Sandrine GARCIA  
Agnès LABROUSSE  
Emmanuelle RETAILLAUD
  
- Collège B :  
Grégory BLIGH  
Charlotte DOLEZ  
Sophie KLOPP  
Haoues SENIGUER
  
- Collège C (doctorants) :  
Daniel CORONEL CRESPO

**Article 3** : Le second tour des élections des représentants des personnels au Conseil d'administration, collège B, aura lieu du 20 au 21 novembre 2023, conformément à l'arrêté 2023-24 du 16 octobre 2023.

À Lyon, le 8 novembre 2023  
La Directrice de l'IEP de Lyon,

  
